



**PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE  
DU BUDGET PRIMITIF 2018  
DU CCAS DE LA VILLE DE BAILLARGUES**

L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le CCAS de Baillargues.

Les grands objectifs du budget primitif 2018 ont été définis lors du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu, sur la base d'un rapport, le 15 mars 2018.

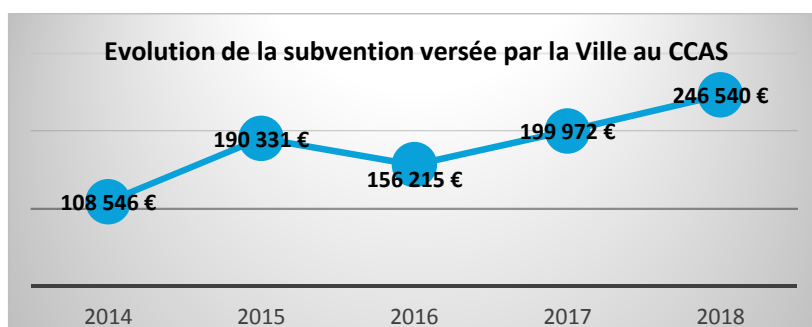
La date du vote du budget primitif par le conseil d'administration est fixée au 09 avril 2018.

**BUDGET PRINCIPAL DU CCAS**

Le budget du CCAS permet d'assurer essentiellement de l'aide aux habitants.

**La section de fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement proviennent de la subvention versée par la ville qui permet d'équilibrer le budget. Cette subvention, en constante évolution, démontre le soutien apporté par la ville à l'action sociale.



Les autres recettes proviennent des participations des seniors aux activités organisées par le CCAS (activités sportives, sorties et voyages organisés dans le cadre du dispositif YAPADAJ) et de dons éventuels.

Les recettes en section de fonctionnement inscrites au budget 2018 s'élèvent à 306 460€.

Les dépenses de fonctionnement sont celles nécessaires au bon fonctionnement du service, ainsi que celles destinées aux actions relevant de la politique sociale facultative et à l'organisation des activités sportives et de loisirs à destination des seniors.

La principale dépense est constituée par les charges de personnel, pour un montant de 187 900€. Les dépenses de personnel sont en progression. L'effectif du CCAS a été renforcé afin de répondre aux demandes du public. C'est pourquoi deux agents de la ville ont été mis à disposition du CCAS correspondant à 1,6 équivalent temps plein.

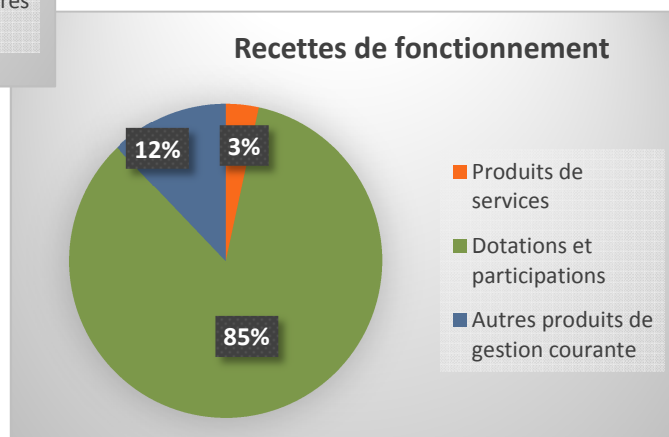
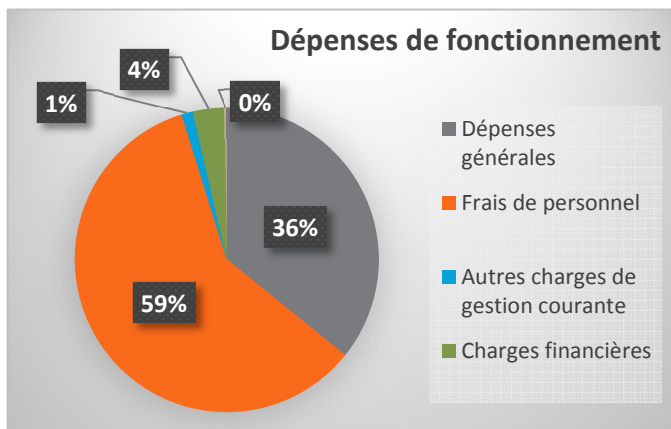
Les dépenses relatives au portage de repas à domicile s'élèvent à 12 000€. La participation à la banque alimentaire est prévue pour 1 000€ sur le budget prévisionnel 2018.

Le chapitre concernant les aides sociales facultatives (aides alimentaires, aides pour les classes vertes, secours exceptionnels ...) montre des dépenses prévisionnelles pour 3500€. Les dépenses concernant les activités à destination des seniors sont inscrites au budget pour un montant prévisionnel de 66 700€.

Des honoraires sont également prévus pour 11 000€ et correspondent à l'intervention du professeur de gymnastique et de stretching ainsi qu'au paiement d'un conseil juridique sur le projet de reconstruction de l'EHPAD.

Pour 2018 des charges d'intérêts sont prévues car un emprunt va devoir être conclu pour le projet de reconstruction de l'EHPAD qui sera porté par le budget principal du CCAS.

| Dépenses                           | Montant          | Recettes                            | Montant          |
|------------------------------------|------------------|-------------------------------------|------------------|
| Dépenses générales                 | 104 477 €        | Remboursements sur rémunérations    | 14 500 €         |
| Frais de personnel                 | 187 900 €        | Produits de services                | 9 920 €          |
| Autres charges de gestion courante | 3 500 €          | Dotations et participations         | 246 540 €        |
| Charges financières                | 10 000 €         | Autres produits de gestion courante | 35 500 €         |
| Opérations d'ordre                 | 583 €            |                                     |                  |
| <b>Total dépenses</b>              | <b>306 460 €</b> | <b>Total recettes</b>               | <b>306 460 €</b> |

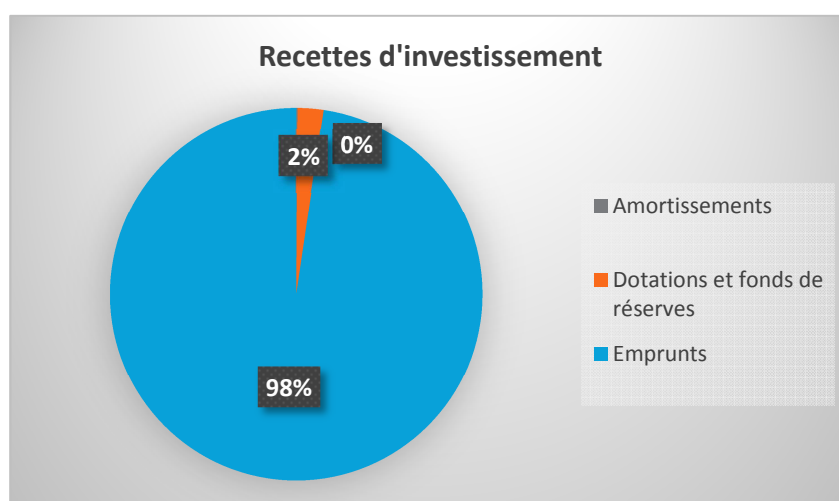
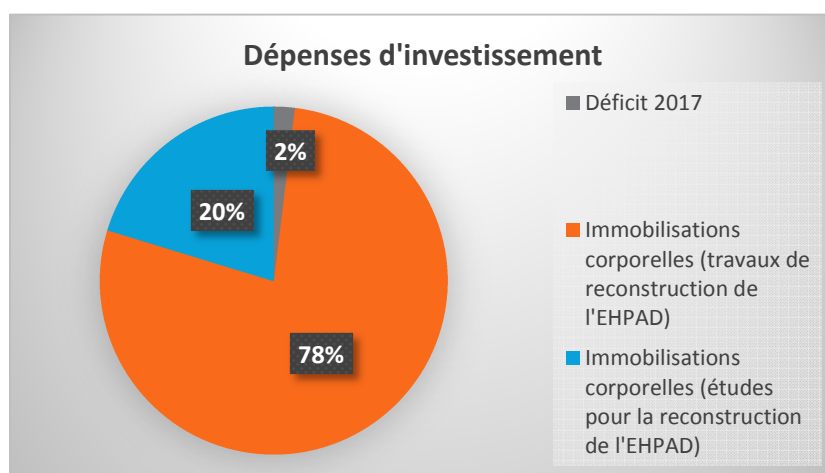


## La section d'investissement

La section d'investissement progresse considérablement du fait du projet de reconstruction de l'EHPAD. Les dépenses ne peuvent pas être supportées par le budget annexe. Toutes les dépenses vont donc être réalisées sur le budget principal du CCAS et seront financées par l'emprunt. Une fois les travaux terminés l'actif et le passif seront transférés sur le budget annexe de l'EHPAD qui remboursera directement l'emprunt réalisé.

Le résultat de 2017 d'investissement présente un déficit de 10 115,20 euros qui sera reporté en déficit d'investissement sur le budget 2018. En conséquence, l'excédent de fonctionnement de 2017 de 11 510,20 euros servira en totalité au financement de l'investissement.

| Dépenses                      | Montant          | Recettes                       | Montant          |
|-------------------------------|------------------|--------------------------------|------------------|
| Déficit 2017                  | 10 116 €         | Amortissements                 | 583 €            |
| Immobilisations incorporelles | 406 206 €        | Dotations et fonds de réserves | 11 739 €         |
| Immobilisations corporelles   | 106 000 €        | Emprunts                       | 510 000 €        |
| <b>Total dépenses</b>         | <b>522 322 €</b> | <b>Total recettes</b>          | <b>522 322 €</b> |



## BUDGET ANNEXE EHPAD LES PINS BESSONS

Le budget de l'EHPAD est un budget en nomenclature M22 et il est divisé en trois sections, en principe étanches entre elles :

- Section « soins », à la charge des régimes d'assurance maladie, dont la dotation est arrêtée par le directeur général de l'ARS, suivant un barème et des règles de calcul fixés par arrêté,
- La section « dépendance », à la charge du conseil départemental, dont la dotation est arrêtée par son président,
- La section « hébergement », à la charge du résident.

En attendant la signature du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) prévue pour 2018, le Conseil d'Administration a reconduit le budget de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018.

### ➤ Section d'exploitation

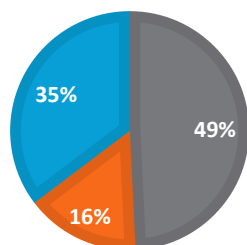
|                 | HEBERGEMENT    | DEPENDANCE   | SOINS        | TOTAL                 |
|-----------------|----------------|--------------|--------------|-----------------------|
| <b>DEPENSES</b> | 1 139 355,17 € | 357 731,97 € | 816 925,45 € | <b>2 314 012,59 €</b> |
| <b>RECETTES</b> | 1 139 355,17 € | 357 731,97 € | 816 925,45 € | <b>2 314 012,59 €</b> |

### ➤ Section d'investissement

|                 | HEBERGEMENT  | SOINS       | TOTAL               |
|-----------------|--------------|-------------|---------------------|
| <b>DEPENSES</b> | 617 405,19 € | 70 033,35 € | <b>687 438,54 €</b> |
| <b>RECETTES</b> | 617 405,19 € | 70 033,35 € | <b>687 438,54 €</b> |

#### SECTION D'EXPLOITATION

■ HEBERGEMENT ■ DEPENDANCE ■ SOINS



#### SECTION D'INVESTISSEMENT

■ HEBERGEMENT ■ SOINS

